

## <u>Décisions et Avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire</u> du 30 novembre 2022

•	Demande d'habilitation du DU « Enseigner et innover pour la réussite dans le	3
	supérieur » (UFR HSS, INSPE, CEMU) :	

La Commission donne un avis favorable à cette demande d'habilitation.

• Demande d'ouverture d'une Licence Professionnelle « Activités juridiques : Assistant juridique » pour la rentrée 2023 (UFR Droit, AES et Administration publique) :

La Commission donne un avis favorable à cette demande d'ouverture de Licence professionnelle pour la rentrée 2023.

• Demande d'ouverture du parcours « SpaceMed » pour la mention de Master Biologie Santé pour la rentrée 2024 (UFR Santé) :

La Commission donne un avis favorable à cette demande d'ouverture de parcours pour la rentrée 2024.

 Accès aux formations de BUT et Licences : Capacités d'accueil et paramétrage Parcoursup (attendus locaux et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers de candidature) :

La Commission donne un avis favorable aux propositions de capacités d'accueil de l'UFR des Sciences sous réserve des modifications ci-dessous pour les formations suivantes :

- LAS Informatique (20 au lieu de 18)
- LAS Physique (30 au lieu de 20)

- CUPGE Physique (30 au lieu de 20)
- Licence Mécanique (35 au lieu de 20)
- Licence EEEA (35 au lieu de 20)

Pour l'ensemble des autres formations, la Commission donne un avis favorable aux propositions de capacités d'accueil ainsi qu'aux éléments de paramétrage PARCOURSUP proposés par les composantes et par l'UT GON pour la rentrée 2023

 Accès aux formations de Masters : Capacités d'accueil, attendus, modalités de recrutement, éléments pris en considération lors de l'examen du dossier et de l'entretien et composition des commissions de recrutement en 1ére année de Master :

La Commission donne un avis favorable aux propositions de capacités d'accueil, attendus, modalités de recrutement, éléments pris en considération lors de l'examen du dossier et de l'entretien et composition des commissions de recrutement en 1ére année de Master pour la rentrée 2023.

• Mesures provisoires dans le cadre du changement de maquette (UFR des Sciences) :

La Commission donne un avis favorable à ces propositions de mesures provisoires pour les formations suivantes :

- Licence 2 et 3 Sciences et vie de la terre.
- Master Biologie intégrative et physiologie parcours Management de l'expérimentation préclinique et éthique animale.
- Dispositifs de soutien pour l'année 2022-2023 (IUT GON) :

La Commission donne un avis favorable à ces propositions de dispositifs de soutien pour l'année 2022-2023 sous réserve de modification du nombre d'heure pour le tutorat étudiant à destination des étudiants de BUT 1 Carrières sociales du pôle d'Alençon (40 heures au lieu de 80 heures).

 Demande de modification de l'organisation des enseignements pour l'année 2022-2023 (UFR LVE):

La Commission donne un avis favorable aux demandes de modifications de l'organisation des enseignements de la formation suivante pour la période 2022-2027 :

Master 1 et 2 LLCER parcours études culturelles (UFR LVE).

 Elections des représentants de la CFVE (parmi les représentants des enseignantschercheurs, enseignants et parmi les représentants des personnels BIATSS) au sein de la Commission Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) :

Sont élues par la Commission :

- Catherine Garncarzyk (Enseignant-Chercheur)
- Violaine Mazur (BIATSS)
- Modalités de contrôle des connaissances pour la période d'accréditation 2022-2027 :

La Commission approuve les modalités de contrôle des connaissances du Carré International pour les formations suivantes :

- LANSAD (LV2)
- Convention relative aux modalités de partenariat pour la mise en œuvre des Masters co-accrédités entre l'Université Le Havre Normandie, l'Université de Rouen Normandie et l'Université de Caen Normandie :

La Commission donne un avis favorable à cette convention.

• Convention CPGE (annexes pédagogiques) :

La Commission donne un avis favorable à ces avenants.

 Subventions sur le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes :

La Commission donne un avis favorable aux subventions proposées par la commission FSDIE.

• Proposition de répartition budgétaire pour la CVEC pour l'année 2023 :

La Commission donne un avis favorable à la répartition proposée.

מממממממממממממממ